

PARTIE 6 : PROGRAMMATION DÉCENNALE

A. Programme d'actions prévisionnel

1. Priorisation des actions

La priorisation des actions ou des secteurs d'interventions a été proposée au comité de pilotage du 16/6/2021 à partir d'une réflexion propre à chaque thématique.

Concernant la limitation du colmatage, deux unités de gestion sont considérées comme prioritaires du fait de la densité de points d'abreuvement directs au cours d'eau : l'UG 3 (plateaux amont : tête de bassin versant) et l'UG 1 (plaine aval du Mamoul). Le secteur de gorges quant à lui est de fait moins concerné par la problématique (UG 2). Dans ce contexte, la chronologie donne la priorité à l'UG 3 (2022) d'autant que peu d'actions ont été menées sur le plateau dans le cadre des PPG précédents. Vient ensuite l'UG 1 (2024), puis l'UG 2 (2026).

Le programme de gestion de la végétation proposé a été déterminé par le croisement de l'historique d'intervention sur le bassin et le diagnostic. Ce croisement a permis d'identifier un besoin d'intervention sur plusieurs secteurs de l'UG et la non intervention sur les secteurs 7/10/12/13/17. Pour la thématique restauration d'une ripisylve fonctionnelle, les secteurs identifiés comme prioritaires sont les secteurs présentant la ripisylve la plus dégradée : les UG 1 et 2. Cependant concernant les secteurs de source (UG3) ceux-ci ont été exclus compte tenu de la présence de zone humide de part et d'autre du cours d'eau. Un débat avec les partenaires techniques du syndicat sur la nécessité d'une ripisylve sur ces secteurs est à ce stade encore nécessaire.

Concernant la restauration des zones humides, 5 zones humides drainées ont été proposées dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau. D'autres zones humides du bassin versant ont été identifiées pour de la restauration sur les secteurs 13,9,15,16 et 17 qui constituent les têtes de bassin regroupant les plus grandes surfaces de zones humides.

Concernant la limitation des espèces exotiques envahissantes, il a été proposé au comité de pilotage de prioriser la communication sur les espèces végétales et animales, ainsi que l'acquisition de connaissances sur les populations d'écrevisses exogènes afin d'envisager une action de contrainte de l'espèce. Concernant le ragondin, le comité syndical a choisi de ne pas renouveler d'actions de piégeage dans le cadre du PPG du fait de l'inefficacité et du coût élevé de ces opérations déjà menées durant 15 ans par le syndicat sur son territoire (cf. pages 40 et 58).

Concernant la réduction de l'anthropisation du cours d'eau, des secteurs fortement modifiés par l'activité humaine ont été identifiés par le diagnostic. Afin d'approfondir ce premier constat, de qualifier les atouts/faiblesse et opportunité/menaces d'un projet de restauration hydromorphologique et de définir des scénarios d'aménagement, il a été proposé au comité de pilotage de réaliser une étude hydromorphologique du bassin versant du Mamoul.

Concernant la restauration de la continuité écologique et sédimentaire : 5 propriétaires d'ouvrage ont réalisé des travaux dans le cadre d'une démarche groupée (MOA SMPVD) de restauration entre 2013 et 2018. Sur ce linéaire restauré subsistent deux ouvrages de moindre importance qui cloisonnent le cours d'eau pour les faibles débits. Il a donc été proposé au comité de pilotage d'intervenir sur ces ouvrages avec l'accord et le concours des propriétaires concernés afin de maintenir un corridor écologique pour la faune piscicole.

Enfin concernant la thématique des plans d'eau, il a été proposé au comité de pilotage de mettre en place une démarche de mise en conformité et ou d'effacement des 13 plans d'eau existant sur le bassin, avec préalable le lancement d'une étude groupée afin de déterminer la meilleure solution à mettre en œuvre sur chaque ouvrage.

2. Budget prévisionnel

Les trois tableaux suivants présentent le budget prévisionnel du programme.

Les deux premiers tableaux présentent ce budget prévisionnel respectivement pour les actions de l'axe de travail n°1 : « Atteinte ou maintien de la bonne qualité des eaux et des milieux connexes » et pour les actions de l'axe de travail n° 2 : Restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau du Mamoul ». Le budget est présenté par action et par secteur, en précisant l'année envisagée pour l'engagement de chaque action par secteur.

Le dernier tableau permet d'appréhender le budget prévisionnel par année pour chaque thématique du plan de gestion, et ce pour les deux grands axes de travail. Ce dernier tableau est détaillé par action en annexe.

Toutefois, ces tableaux n'ont qu'une vocation indicative, il s'agit en effet d'un budget prévisionnel, établi sur 10 années. En dehors de la répartition par secteur de la gestion de la ripisylve, le calendrier et le dimensionnement des autres actions peuvent être amenés à évoluer au cours du plan de gestion en fonction du contexte local, des décisions du maître d'ouvrage, ou des évolutions des politiques d'aides de chaque cofinanceurs.

Il faut indiquer en particulier pour la première thématique sur la limitation du colmatage du lit que la répartition par secteur est purement indicative. Cette action est basée sur l'adhésion volontaire des agriculteurs pour mettre en place des solutions de mise en défend des berges et de recul de point d'abreuvement. La dépense s'effectuera donc au gré des candidatures et des appels à projets des cofinanceurs.

a) Axe 1 : Atteinte ou maintien de la bonne qualité des eaux et des milieux connexes : Budget prévisionnel par secteur

Axe de Travail	Thématiques	Actions	UG	3																	Total			
				1			2			3			4			5			6					
				1	2	3	4	5	6	7	8	10	11	13	13	14	15	16	17					
Qualité des eaux et milieux connexes	Limitation du colmatage du lit	Travaux d'aménagements (bords de points d'abreuvement ou de clôture) fixes	Année	2024	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	96 000 €			
		Fourniture de matériel pour l'aménagement léger de points d'abreuvement ou de clôtures mobiles	Année	2024	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	96 000 €		
	Gestion de la végétation de berge	Création d'une ripisylve par plantation et bouturage	Année	2023-2027	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	192 000 €		
		Entretien la végétation de berge	Année	2026-2031	12 500 €	20 000 €	15 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	2022-2027	2022-2027	2022-2027	2022-2027	2022-2027	2022-2027	2022-2027	2022-2027	2022-2027	2022-2027	2022-2027	2022-2027	65 000 €	
	Restauration des zones humides	Restauration de zones humides	Année	2026-2031	4 800 €	6 400 €	4 800 €	16 000 €	8 000 €	20 000 €	20 000 €	8 000 €	8 000 €	16 000 €	16 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	115 400 €	
			Année	2026-2031	17 300 €	26 400 €	19 800 €	16 000 €	13 000 €	25 000 €	5 000 €	8 000 €	8 000 €	18 500 €	18 500 €	18 500 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	180 400 €
		Sécher	Année																					5 120 €
			Année																					5 120 €
			Année																					7 840 €
			Année																					7 840 €
Mourze ouest	Année																					67 663 €		
	Année																					67 663 €		
Mourze sud	Année																					10 268 €		
	Année																					10 268 €		
Limitation des espèces exotiques envahissantes	Communication sensibilisation sur les espèces exotiques	Année	2024												5 040 €						5 040 €			
		Année	2023	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	185 040 €	185 040 €	185 120 €	185 120 €	185 120 €	185 120 €	725 931 €		
	Population d'écrivisse exotiques - Etude d'acquisition de connaissance	Année	2023	1 000 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	4 500 €	
		Année	2023	1 000 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €	
	Population d'écrivisse exotiques - Travaux de lutte contre l'extension de la population	Année																					5 000 €	
		Année	2023	1 000 €	1 000 €	3 250 €	2 000 €	2 500 €	3 500 €	4 000 €	4 000 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	19 500 €	
	Indicateurs de suivi	Année	2023	22 300 €	31 400 €	27 650 €	22 000 €	19 500 €	40 500 €	21 000 €	21 000 €	22 250 €	12 000 €	30 500 €	205 040 €	205 040 €	207 120 €	207 120 €	207 120 €	207 120 €	207 120 €	207 120 €	19 000 €	
		Année	2023	22 300 €	31 400 €	27 650 €	22 000 €	19 500 €	40 500 €	21 000 €	21 000 €	22 250 €	12 000 €	30 500 €	205 040 €	205 040 €	207 120 €	207 120 €	207 120 €	207 120 €	207 120 €	207 120 €	19 000 €	
	TOTAL AXE 1																					1 136 831 €		

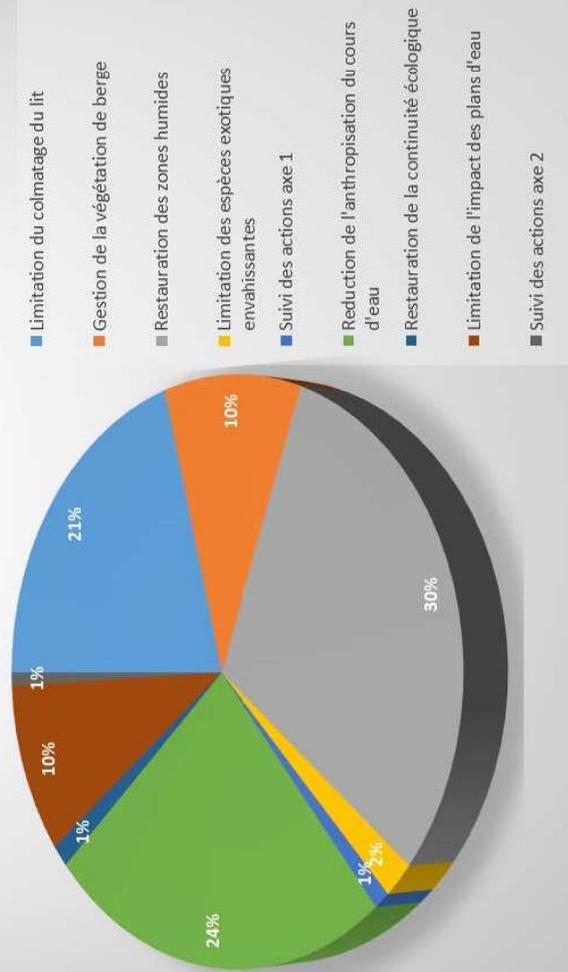
Envoyé en préfecture le 20/10/2021
Reçu en préfecture le 20/10/2021
Affiché le
ID : 046-200092138-20211013-2021101303-DE



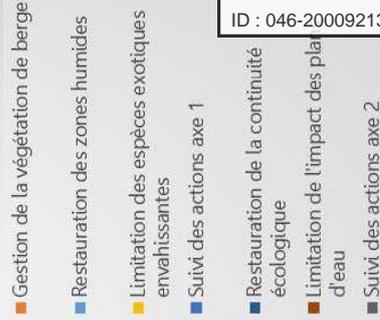
f) Budget prévisionnel global annuel par thématiques

AXE DE TRAVAIL	THEMATIQUE	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
Qualité des eaux et milieux connexes	Limitation du colmatage du lit	92 000 €		20 000 €		80 000 €						192 000 €
	Gestion de la végétation de berge	12 000 €	23 750 €	16 300 €	19 900 €	18 250 €	20 750 €	25 000 €	13 800 €	18 650 €	12 000 €	180 400 €
	Restauration des zones humides	0 €	5 040 €	90 891 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	725 931 €
	Limitation des espèces exotiques envahissantes	2 500 €	10 000 €	500 €	5 000 €	500 €		500 €		500 €		19 500 €
	Suivi des actions axe 1					9 500 €					9 500 €	19 000 €
	TOTAL AXE 1	106 500 €	38 790 €	127 691 €	114 900 €	188 750 €	110 750 €	115 500 €	103 800 €	109 150 €	102 000 €	1 136 831 €
Restauration hydromorphologique du bassin versant	Reduction de l'anthropisation du cours d'eau	50 000 €	15 000 €	12 000 €				12 000 €				1 625 000 €
	Restauration de la continuité écologique				45 000 €	46 400 €	41 000 €	169 000 €	187 000 €		327 000 €	815 400 €
	Limitation de l'impact des plans d'eau	50 000 €	53 790 €	139 691 €	205 000 €	46 400 €	41 000 €	169 000 €	1 587 000 €	1 690 800 €	7 000 €	2 466 400 €
	Suivi des actions axe 2	156 500 €		235 150 €	319 900 €	235 150 €	151 750 €	284 500 €	1 690 800 €	109 150 €	429 000 €	3 603 231 €
	TOTAL AXE 2					905 031 €		TOTAL DES 5 PREMIERES ANNEES			2 698 200 €	
	TOTAL AXE 1 et 2											

Répartition des coûts sur les 5 premières années



Répartition des coûts sur les 5 dernières années



Envoyé en préfecture le 20/10/2021

Reçu en préfecture le 20/10/2021

Affiché le

ID : 046-200092138-20211013-2021101303-DE

Berger Levrault

70

B. Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement du programme d'actions présenté ci-dessous est établi sur 10 ans. Il a une vocation purement informative même s'il permet aux cofinanceurs d'envisager la projection de leurs dépenses sur la durée du programme. Ce tableau ne saurait refléter l'engagement ferme et définitif de chaque cofinanceur sur la durée du programme. En effet le plan de gestion est un outil qui a vocation à évoluer au cours du temps en fonction du contexte local et des décisions du maître d'ouvrage à l'échelle du bassin versant du Mamoul mais aussi en fonction des évolutions des politiques d'aide de chaque cofinanceur.

AXE DE TRAVAIL	THEMATIQUE	ACTIONS	TOTAL	AGENCE DE L'EAU		FEDER		REGION OCCITANIE		SMDMCA	
				%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
Qualité des eaux et milieux connexes	Limitation du colmatage du lit	Travaux d'aménagements lourds de points d'abreuvements ou de clôtures fixes	96 000 €	40%	38 400 €	40%	38 400 €	0 €	0 €	20%	19 200 €
		Fourniture de matériel pour l'aménagement léger de points d'abreuvements ou de clôtures mobiles	96 000 €	40%	38 400 €	40%	38 400 €	0 €	0 €	20%	19 200 €
		Total	192 000 €	40%	76 800 €	40%	76 800 €	0 €	0 €	20%	38 400 €
	Gestion de la végétation de berge	Création d'une ripisylve par plantation et bouturage	65 000 €	50%	32 500 €	0 €	0 €	20%	13 000 €	30%	19 500 €
		Entretien de la végétation de berge	115 400 €	50%	57 700 €	0 €	0 €	20%	23 080 €	30%	34 620 €
		Total	180 400 €	50%	90 200 €	0 €	0 €	20%	36 080 €	30%	54 120 €
	Restauration des zones humides	Restauration de zones humides	630 000 €	60%	378 000 €	0 €	0 €	10%	63 000 €	50%	315 000 €
		Sceaux	5 120 €	40%	2 048 €	0 €	0 €	40%	2 048 €	20%	1 024 €
		Benne	7 840 €	40%	3 136 €	0 €	0 €	40%	3 136 €	20%	1 568 €
		Mouzeze ouest	67 663 €	40%	27 065 €	0 €	0 €	40%	27 065 €	20%	13 533 €
		Mouzeze sud	10 268 €	40%	4 107 €	0 €	0 €	40%	4 107 €	20%	2 054 €
		Ségeric	5 040 €	40%	2 016 €	0 €	0 €	40%	2 016 €	20%	1 008 €
		Total	725 931 €	57%	416 372 €	0 €	0 €	14%	101 372 €	46%	334 186 €
	Limitation des espèces exotiques envahissantes	Communication sensibilisation sur les espèces exogènes	4 500 €	50%	2 250 €	0 €	0 €	0 €	0 €	50%	2 250 €
		Population d'écrevisse exogènes - Etude d'acquisition de connaissance	10 000 €	50%	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	50%	5 000 €
		Population d'écrevisse exogènes - Travaux de lutte contre l'extension de la population	5 000 €	50%	2 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	50%	2 500 €
		Total	19 500 €	12%	2 250 €	0 €	0 €	0 €	0 €	50%	9 750 €
Indicateurs de suivi	Suivi des actions sur 10 ans	19 000 €	60%	8 400 €					40%	5 600 €	
	Total	19 000 €	60%	8 400 €					40%	5 600 €	
TOTAL AXE 1			1 136 831 €	52%	594 022 €	7%	76 800 €	12%	137 452 €	39%	442 056 €
Restauration hydromorphologique du bassin versant	Réduction de l'anthropisation du cours d'eau	Etude hydromorphologique Mamoul	50 000 €	50%	25 000 €	0 €	0 €	20%	10 000 €	30%	15 000 €
		Opération foncière en vue de la restauration hydromorphologique du Mamoul	160 000 €	80%	128 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20%	32 000 €
		Restauration hydromorphologique du Mamoul	1 400 000 €	50%	700 000 €	0 €	0 €	20%	280 000 €	30%	420 000 €
		Communication sensibilisation sur la restauration hydromorphologique des cours d'eau	15 000 €	50%	7 500 €	0 €	0 €	20%	3 000 €	30%	4 500 €
		Total	1 625 000 €	53%	860 500 €	0 €	0 €	18%	293 000 €	29%	471 500 €
	Restauration de la continuité écologique	Effacement de la chaussée du Moulin de Tourille	10 000 €	80%	8 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20%	2 000 €
		Effacement du fourreau de l'ancien réseau AEP dans les gorges	2 000 €	80%	1 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20%	400 €
		Total	12 000 €	80%	9 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20%	2 400 €
	Limitation de l'impact des plans d'eau	Etude groupée de définition de projets de mise en conformité ou d'effacement de plans d'eau	45 000 €	60%	27 000 €	0 €	0 €	20%	9 000 €	20%	9 000 €
		Travaux de mise en conformité de plans d'eau	683 000 €	20%	136 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	80%	546 400 €
		Travaux d'effacement de plans d'eau	87 400 €	80%	69 920 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20%	17 480 €
Total		815 400 €	29%	233 520 €	0 €	0 €	10%	9 000 €	70%	572 880 €	
Indicateurs de suivi	Suivi des actions sur 10 ans	14 000 €	60%	8 400 €					40%	5 600 €	
	Total	14 000 €	60%	8 400 €					40%	5 600 €	
TOTAL AXE 2			2 466 400 €	45%	1 112 020 €	0 €	0 €	12%	302 000 €	43%	1 052 380 €
AXE DE TRAVAIL			TOTAL	%	AGENCE DE L'EAU	%	FEDER	%	REGION OCCITANIE	%	SMDMCA
AXE 1			1 136 831 €	52%	594 022 €	7%	76 800 €	12%	137 452 €	39%	442 056 €
AXE 2			2 466 400 €	45%	1 112 020 €	0 €	0 €	0 €	302 000 €	43%	1 052 380 €
TOTAL			3 603 231 €	47%	1 706 042 €	2%	76 800 €	12%	439 452 €	41%	1 494 436 €